

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160201_07

Séance du 1^{er} février 2016

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

Date de la convocation :

26 janvier 2016

Date d'affichage :

8 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Étude d'assainissement et d'eaux pluviales – DETR

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale n°79 du 22 décembre 2015 définissant les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2016,

M. le Maire expose le projet d'étude d'assainissement et d'eaux pluviales concernant les rues de Frasne (haut), de l'agriculture, de Mibois, de la Sauge, de Mouthe, de Nozeroy, des Champs, du Martinet (haut) et le futur lotissement de la Fruitière. Cette étude-diagnostic est nécessaire dans ces secteurs n'ayant pas fait l'objet de travaux de mise en séparatif pour l'assainissement, d'autant qu'ils sont générateurs d'eaux parasites importantes qui empêchent le bon fonctionnement de la station d'épuration du

Martinet, ce qui classe la commune dans les zones prioritaires. L'étude permettra une meilleure connaissance du réseau actuel et de son fonctionnement, et offrira des perspectives de travaux à court et long termes pour améliorer le traitement des eaux usées et la séparation des eaux pluviales.

Budget prévisionnel du projet

| <i>Nature</i> | <i>Coût estimatif</i> |
|---|-----------------------|
| Étude diagnostic d'assainissement et d'eaux pluviales | 29 700 € HT |
| Coût total | 29 700 € HT |

Plan de financement prévisionnel

| <i>Nature</i> | <i>Montant</i> |
|--|-----------------------|
| État : DETR 2016 (si pas d'autres subventions) <i>ou</i> | 23 760 € <i>ou</i> |
| État : DETR 2016 (si 50 % de subvention Agence de l'eau RMC) | 8 910 € |
| Agence de l'eau RMC <i>ou</i> | 0 € <i>ou</i> |
| Agence de l'eau RMC | 14 850 € |
| Commune de Mignovillard : autofinancement | 5 940 € |
| Total | 29 700 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2016, en mettant en exergue le statut de commune nouvelle ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE